

Mémoire présenté par

**L'Orchestre symphonique régional
Abitibi-Témiscamingue**

**Dans le cadre de la consultation publique sur le
renouvellement de la politique culturelle du Québec**

Rouyn-Noranda, 26 août 2016

Table des matières

1. Bref résumé du mémoire	1
2. Présentation de l'Orchestre symphonique régional Abitibi-Témiscamingue	2
3. Commentaires sur les Grands principes d'une politique culturelle	3
• Le caractère essentiel de la culture	3
• L'engagement renouvelé de l'État	4
• L'accès, la participation et la contribution des tous à la culture	5
• La recherche d'équité	5
4. Commentaires sur le thème 1 – La culture dans une perspective de développement durable	5
5. Commentaires sur le thème 7 – La gouvernance et le financement	7
6. Conclusion	8
Références	9

1. Bref résumé du mémoire

Ce mémoire tend à démontrer le caractère essentiel de la culture pour la société québécoise et que l'État joue un rôle crucial pour son développement. En effet, l'État joue un rôle fondamental en raison du financement qu'il accorde aux créateurs et aux organisations culturelles ainsi qu'à l'éducation culturelle. Le texte qui suit met l'accent sur l'importance de l'éducation à la culture en passant par les écoles, par les programmes de médiation culturelle et par les sorties culturelles scolaires.

Également, afin de bien soutenir la culture, il est impératif que l'État québécois réinvestisse de façon massive tant dans les programmes scolaires qui visent l'éducation culturelle que dans les programmes de soutien aux organismes culturels professionnels (producteurs, créateurs, diffuseurs) et ce, de façon équitable partout sur le territoire du Québec.

Finalement, ce mémoire souligne la difficulté, particulièrement en région, de distinguer la pratique artistique professionnelle et la pratique amateur ainsi que des pistes de réflexions pour favoriser une meilleure harmonie entre ces deux types de pratiques.

En conclusion, ce texte démontre l'importance que l'État finance davantage l'éducation à la culture et la pratique artistique. Pour ce faire, il doit y avoir une réelle volonté politique, des budgets et des mesures concrètes qui découleront de l'adoption d'une nouvelle politique culturelle québécoise.

2. Présentation de l'Orchestre symphonique régional Abitibi-Témiscamingue (OSRAT)

Fondé en 1985 par Jacques Marchand, chef d'orchestre et directeur artistique, l'Orchestre symphonique régional Abitibi-Témiscamingue (OSRAT) a pour mission première de faire connaître la musique classique, ses grands compositeurs et, dans la mesure du possible, les compositeurs actuels, particulièrement ceux du Québec. Il vise également à permettre aux musiciens, professionnels et amateurs, habitant partout sur le territoire de notre région, de se regrouper au sein d'un grand orchestre et ainsi de pratiquer et développer leur art et leur talent. L'OSRAT veut favoriser le développement et l'avancement de la culture et de la performance musicale en région. Finalement, il vise à favoriser l'émergence de jeunes musiciens et de jeunes compositeurs de l'Abitibi-Témiscamingue.

Chaque année, l'OSRAT débute sa saison de concerts en automne avec la tournée de l'Ensemble Aiguebelle, un ensemble à cordes réunissant une douzaine de musiciens professionnels. Ensuite, le grand orchestre se joint à certaines chorales locales afin de présenter une série de concerts de Noël dans les églises des municipalités visitées. À l'occasion, en hiver, l'OSRAT présente des récitals offerts par quelques musiciens et ayant au programme des pièces originales de compositeurs de la région. La saison se termine avec la tournée de concerts du printemps. Au total, les musiciens de l'Orchestre présentent de 15 à 20 concerts par année dans 6 à 7 villes différentes. Depuis sa fondation, l'OSRAT a présenté près de 500 concerts avec 240 musiciens, et un grand nombre de choristes et ce, devant des dizaines de milliers de spectateurs.

L'OSRAT fait rayonner la musique classique partout dans les cinq secteurs de la région. Notre organisme porte bien son titre de *régional* puisque nos musiciens, et à l'occasion, les choristes du grand chœur, viennent de partout en région. Afin de vous donner une idée des déplacements nécessaires à nos activités, lors de la tournée du concert de Noël 2015, les musiciens se sont produits dans six (6) villes différentes, totalisant environ 1 000 kilomètres de route pour chacun d'eux.

En ce qui concerne les cachets et salaires versés par notre organisation, nos musiciens (excluant le chef d'orchestre) gagnent moins de 5 000 \$ par année, et ce montant varie selon le type d'instrument et le nombre de concerts auxquels ils participent. Au Québec, en 2011, les musiciens ont gagné, en moyenne, 24 100 \$¹, un chef d'orchestre 43 000 \$² et un directeur administratif, artistique ou des communications gagnait environ 56 000 \$³. Grâce à ces données, nous avons pu constater un écart considérable entre les salaires et cachets de notre équipe et la moyenne de revenu, pour des postes équivalents, ailleurs au Québec. En effet, aucun de nos musiciens, chef d'orchestre, directeur artistique ou administratif ne peut aspirer à de tels revenus en raison de notre financement actuel.

Nos musiciens professionnels, bien que formés et ayant beaucoup d'expérience, ne peuvent aspirer à vivre de leur art. Pour la majorité, leur implication dans l'OSRAT est

davantage un loisir rémunéré qu'un revenu de pratique professionnel. Il est parfois difficile de garder les musiciens impliqués au sein de notre organisme et le directeur artistique se préoccupe régulièrement du recrutement.

Afin de maintenir un niveau de financement minimum, l'OSRAT doit adresser annuellement des demandes aux villes les plus importantes de la région ainsi qu'aux députés provinciaux. L'Orchestre sollicite également des dons d'environ 150 personnes et d'une dizaine d'entreprises qui aident au financement des activités artistiques de l'organisme. Il est également subventionné par le Conseil des arts et des lettres du Québec.

Le financement de notre organisation repose, majoritairement, sur la collaboration des entreprises et des individus de la communauté (commandites, vente de billets, cachet, municipalité, etc.). Dès sa création, l'orchestre, associé à une entreprise minière, réussit à mettre en place une structure regroupant plusieurs entreprises de la région qui s'engageaient pour trois ans, à le soutenir financièrement ; ainsi naissait le consortium OSR. Cette façon de faire nous a permis de stabiliser une partie des revenus mais surtout d'éviter la répétition de démarches de sollicitation auprès de ces entreprises à chaque année. Le Conseil des arts et des lettres du Québec s'engage également sur des périodes de quatre ans, ce qui permet de mieux planifier nos actions.

Notre région, en bref...

Quatrième plus vaste région du Québec, seulement devancée par le Nord-du-Québec, la Côte-Nord et le Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'Abitibi-Témiscamingue a une superficie de 65 000 km² soit plus de 2 fois la Belgique. Région la plus à l'ouest du Québec, elle s'étend depuis la frontière ontarienne jusqu'à la Mauricie, puis de l'Outaouais au sud jusqu'au Nord-du Québec dans sa limite septentrionale, soit au 49^e parallèle. Située à 520 km de Gatineau, 650 km de Montréal et 870 de Québec.

3. Commentaires sur les Grands principes d'une politique culturelle

Parmi les huit grands principes énoncés dans le cahier de consultation, quatre d'entre eux nous interpellent davantage, soit le caractère essentiel de la culture, l'engagement renouvelé de l'État, l'accès, la participation et la contribution de tous à la culture et, finalement, la recherche d'équité.

Le caractère essentiel de la culture

Nous sommes tout à fait d'accord avec ce principe. D'ailleurs, c'est pour l'appuyer que nous présenterons notre commentaire sur le premier thème abordé dans le cahier de consultation, soit la culture dans une perspective de développement durable.

Plus que ses institutions, c'est la culture qui définit un peuple, une nation. Elle favorise le développement de l'esprit critique et la créativité d'une société. Son importance est capitale dans toute société.

L'engagement renouvelé de l'État

Depuis plus de vingt ans, l'État québécois, soumis aux pressions des courants néolibéraux qui pèsent sur les sociétés occidentales, n'a cessé de se désengager des services offerts aux citoyens et du financement des organisations qui sont à la base d'une société riche, éduquée et créative. En culture, le désengagement de l'État s'est principalement fait sentir par la non-indexation des programmes de soutien et ce, sans tenir compte de l'augmentation des coûts de production liés à l'exercice de la culture et des activités artistiques. Un organisme qui répond aux critères et exigences des programmes et à l'évaluation de ses pairs devrait pouvoir compter sur un ajustement annuel de ses subventions selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Il est essentiel que l'État québécois réinvestisse massivement dans les programmes qui soutiennent les artistes et les organismes culturels et artistiques. Un très grand nombre d'organismes vivent sous le respirateur artificiel et il est bien connu que les revenus des artistes et des travailleurs culturels sont en-dessous des revenus moyens de la population québécoise⁴. Même une organisation comme l'OSRAT, qui existe depuis 30 ans et qui profite du programme de soutien au fonctionnement depuis de nombreuses années, peine à boucler son budget. La professionnalisation de la pratique artistique en est fragilisée et la relève ne peut espérer vivre de son art. Quel avenir se dessine pour une société qui n'a plus de créateurs ?

Au cours des dernières années, le CALQ et le Ministère de la culture ont cherché à favoriser le mécénat, pratique qui est peu courante au Québec. Bien que ce type de soutien permette de diversifier nos sources de financement, les démarches nécessaires aux campagnes de financement pour satisfaire aux critères du programme Mécénat placement culture sont très exigeantes. Ainsi, nous sentons une pression de performance en termes d'augmentation des revenus autonomes sans avoir les ressources humaines et organisationnelles pour relever ce défi.

De plus, la collaboration des entreprises repose non seulement sur leur désir d'implication dans leur milieu, mais également sur la reconnaissance de l'impact qu'a l'Orchestre sur les musiciens de la région, sur le public et sur l'amélioration de la qualité de vie de notre milieu qui est isolé. Un fait demeure : nous mettons beaucoup d'énergie à assurer les campagnes de financement. Nos besoins financiers sont importants et nous ne sommes pas encore en mesure de répondre, de façon suffisante, aux exigences que dictent les besoins salariaux de nos employés.

C'est pourquoi, l'engagement réel de l'État envers la culture passe, inévitablement, par un réinvestissement massif dans les programmes de soutien à la pratique artistique professionnelle et aux organismes culturels de toutes tailles et ce, partout sur le territoire québécois.

L'accès, la participation et la contribution des tous à la culture

À quoi serviraient la culture et la création si elles ne sont pas accessibles. Mais l'accès à la culture n'est pas uniquement une question de disponibilité de l'offre culturelle dans un milieu. Encore faut-il que cette offre culturelle soit accessible monétairement et partout sur le territoire. Mais plus que tout, il faut que la population soit en mesure de profiter, d'apprécier, d'être touchée, de comprendre, de ressentir ce que la culture et la création peuvent lui apporter. Se sentir interpellé par la création artistique, avoir envie de participer au développement culturel de sa communauté se fait notamment par l'éducation à la culture. Le rôle du réseau de l'éducation et des activités de médiation culturelle est fondamental dans ce processus.

La recherche d'équité

Ce grand principe rejoint directement celui de l'accès à la culture. En ce qui nous concerne plus particulièrement, étant donné notre caractère régional, c'est l'importance de l'équité territoriale. Notre région est de plus en plus réputée pour sa vitalité culturelle et artistique. Ce trait permet de nous démarquer, de forger notre identité et notre fierté. Avec la fin des CRÉ et des programmes de soutien aux projets culturels régionaux, nous craignons que cette équité se fragilise. Il est impératif de remettre en place et de bonifier des programmes de soutien aux projets culturels et artistiques afin de conserver cette équité. Le financement de la culture doit aussi refléter la réalité des régions.

4. Commentaires sur le thème 1 – La culture dans une perspective de développement durable

Parmi les questions du cahier de consultation, nous retenons celle qui demande *quelles devraient être les priorités de la prochaine décennie pour renforcer la place de la culture dans le développement de la société*. Selon nous, la culture doit être imbriquée dans le cursus scolaire et ce, de la maternelle au collégial. C'est par cette voie que le Québec pourra appliquer les principes de sa nouvelle politique culturelle. En effet, c'est en formant les enfants, les adolescents et les jeunes adultes à la participation culturelle que notre société sera bonifiée.

Il ne suffit pas d'obliger les jeunes à apprendre des techniques de base en dessin, en musique, en danse ou en théâtre pour en faire des citoyens qui s'intéressent à la culture. Actuellement, seules les écoles qui font des choix concrets d'orientation artistique arrivent à accompagner leurs élèves dans l'éducation à la culture. Pour la majorité des autres, en dehors des obligations gouvernementales d'offrir un minimum de choix de pratique artistique, peu de budget est réservé pour des sorties culturelles ou pour l'organisation d'ateliers avec des artistes professionnels ou de médiation culturelle.

Il faut soutenir davantage les enseignants, développer l'offre en médiation culturelle, débloquer de nouveaux budgets pour les sorties culturelles, tant au niveau du transport d'élèves vers les lieux de diffusion que pour payer les droits d'entrées dans ces lieux. Actuellement, la clientèle scolaire est en déclin partout, tant dans les musées que dans les salles de spectacles⁵. Les écoles n'ont plus d'argent pour ce type d'activité. Elles n'ont pas les moyens de fréquenter les lieux culturels et les diffuseurs perdent en achalandage et en revenus de plus en plus à chaque année.

Cette situation doit cesser de façon urgente. Il faut financer adéquatement les programmes de sorties culturelles scolaires pour les écoles et pour les diffuseurs afin que les futurs citoyens puissent rencontrer les créateurs.

Les enfants qui fréquentent les lieux de culture se les approprient davantage et ont l'opportunité de développer l'habitude de la fréquentation culturelle.

En ce qui nous concerne, nous devons inciter les écoles à déplacer leurs élèves pour assister à nos concerts réguliers. À l'heure actuelle, nous voulons développer des liens avec les professeurs de musique des écoles publiques afin de leur offrir des billets de concerts pour leurs élèves, mais ce travail est complexe puisque nous devons contacter les enseignants de plusieurs écoles et commissions scolaires de notre grand territoire. De plus, nos concerts étant achetés par les diffuseurs de notre région, nous devons trouver des partenaires financiers qui achètent les billets offerts aux élèves.

L'éducation à la culture doit également se faire en classe. Les professeurs ne peuvent pas tout faire. Leur charge de travail est déjà beaucoup trop grande pour exiger d'eux qu'en plus, ils deviennent des médiateurs culturels. Dans ce contexte, il est nécessaire de développer des programmes de médiation culturelle et former des professionnels afin qu'ils offrent leurs services à toutes sortes de clientèles. Plusieurs avenues sont possibles en commençant par soutenir financièrement et de façon adéquate, les organismes culturels qui font déjà de la médiation culturelle ou qui désirent développer de tels projets. Ce soutien doit pouvoir payer les ressources spécialisées, que ce soit des artistes ou des travailleurs culturels, afin qu'elles puissent offrir, gratuitement ou à faible coût, leurs services auprès des écoles de leurs régions.

C'est d'ailleurs ce que nous cherchons à faire ; offrir des ateliers ou des conférences pour provoquer la rencontre entre les musiciens professionnels de notre organisation et les

élèves en musique. Mais cette rencontre est exigeante à réaliser et nécessite des ressources organisationnelles et financières que nous n'avons pas.

Avec des ressources suffisantes en médiation culturelle, nous pourrions développer des projets s'adressant à d'autres clientèles comme dans les résidences de personnes âgées par exemple. Ce ne sont pas les idées qui manquent, mais le temps, les compétences et l'argent pour les réaliser.

Recommandation

En conclusion, de l'argent pour les organismes culturels, de l'argent pour les écoles, de l'argent pour les programmes de médiation culturelle et une mise en valeur de l'offre culturelle auprès des publics scolaires et des enseignants. Voilà, selon nous, l'une des priorités de la prochaine décennie pour renforcer la place de la culture dans le développement de la société.

5. Commentaires sur le thème 7 – La gouvernance et le financement :

Dans la société actuelle, il est courant de croire que tout le monde peut tout faire. Des vedettes instantanées des téléactualités aux vidéos virales sur les réseaux sociaux, la compréhension de la pratique artistique professionnelle est vague. Il peut même être perçu comme prétentieux de dire qu'un artiste est professionnel. Dans une région comme la nôtre, la confusion entre pratique artistique professionnelle et pratique de loisir est encore plus grande puisque, pour la grande majorité de la population, les artistes professionnels viennent de l'extérieur et se produisent dans les grandes salles ou dans les festivals. Un artiste qui choisit de vivre en Abitibi-Témiscamingue gagne rarement sa vie grâce à sa pratique artistique. Il est soit professeur, producteur, directeur artistique, mais rarement créateur à temps plein.

Afin de permettre à un organisme artistique professionnel régional d'être reconnu par ses pairs et jugé comme tel, il est fréquent que nous ayons à engager des musiciens professionnels provenant de l'extérieur de notre région. Notre bassin de musiciens professionnels étant limité, il est nécessaire, par exemple, de travailler de concert avec les orchestres du Nord-Est ontarien, qui ont les mêmes problèmes que nous, afin de s'échanger des musiciens. Bien que cette situation permette à l'orchestre d'améliorer ses performances, elle engendre des coûts supplémentaires en frais de déplacement et de séjour dont ne tient pas nécessairement compte les programmes de soutien.

Dans un autre ordre d'idées, la pratique de loisir culturel est très répandue. Chorale, théâtre amateur, cours de danse, de guitare ou de peinture, le choix est grand. Alors, comment distinguer et soutenir à la fois la pratique artistique professionnelle et la pratique de loisirs ? Il s'agit là d'un grand défi.

Les programmes de financement jouent un rôle fondamental dans cette distinction. Les programmes de soutien du CALQ et du Ministère de la culture, bien qu'insuffisants, apportent un soutien aux organismes culturels qui eux, sont en mesure d'engager des artistes (interprètes, concepteurs, créateurs, compositeurs, etc.) et ainsi soutenir la pratique artistique professionnelle. Les organismes, bien soutenus sont les mieux placés pour donner un cadre à la création. Il est donc important, dans une perspective de développement culturel globale, de bonifier les enveloppes budgétaires des organismes culturels professionnels.

Recommandation

D'autre part, il serait intéressant d'amener un minimum d'obligations de la part des organisations culturelles amateurs subventionnées, d'engager des artistes professionnels pour encadrer leur pratique.

Pour ce faire, il faut s'assurer que les programmes de financement à la pratique culturelle de loisir reçoivent un financement adéquat pour remplir une telle obligation.

Recommandation

Finalement, pour encourager la pratique artistique de loisir, il pourrait être intéressant de modifier le crédit d'impôt pour la pratique d'une activité artistique afin de le rendre accessible non pas uniquement aux enfants de moins de 16 ans, mais à toute personne ayant des frais liés à sa pratique de loisir culturel. Ce crédit pourrait également s'étendre aux personnes bénévoles qui s'impliquent dans une organisation culturelle, afin de démontrer que cette implication citoyenne est reconnue par l'ensemble de la société.

En ce qui nous concerne, un tel crédit d'impôt pourrait être un incitatif à poursuivre l'engagement des membres de notre conseil d'administration auprès de notre organisation.

6. Conclusion

De la volonté politique, un soutien financier adéquat et des actions concrètes. C'est ce dont le Québec a besoin pour soutenir son développement culturel.

De la volonté politique afin que les programmes scolaires soient axés davantage sur la connaissance, la participation et la pratique d'activités liées à la culture ainsi qu'un réel soutien aux enseignants. De l'argent pour les écoles, les diffuseurs, les organismes culturels en production et les créateurs pour s'assurer que la culture est accessible à tous. Des actions concrètes en souhaitant que cette consultation ne soit pas un simple exercice de relations publiques mais qu'il en découle des programmes et des mesures structurantes pour toutes les régions du Québec.

¹ Source : Statistiques Canada :

http://www.servicecanada.gc.ca/fra/qc/emploi_avenir/statistiques/5133.shtml

² Source : Statistiques Canada :

http://www.servicecanada.gc.ca/fra/qc/emploi_avenir/statistiques/5132.shtml#stats

³ Source : Institut de la statistique du Québec :

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/bulletins/optique-culture-46.pdf>

⁴ Le revenu moyen, au Québec, en 2011 pour une personne seule était de 37 000 \$. Source :

<http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/famil05a-fra.htm>

⁵ « La fréquentation des institutions muséales par la clientèle scolaire a chuté de manière importante en 2015 : elle totalise 843 000 entrées, alors qu'elle dépassait le million d'entrées dans les années précédentes. C'est donc environ 200 000 entrées scolaires de moins. » Source : Institut de la statistique du Québec :

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/bulletins/optique-culture-48.pdf>